



## CLUB LOISIRS ET CULTURE - VIE ASSOCIATIVE

Siège social : ✉ 3 Chemin des Dames  
37270 ATHÉE SUR CHER

☎ 02.47.50.27.10 📧 [club-loisirs-culture-athee@orange.fr](mailto:club-loisirs-culture-athee@orange.fr)

Siret : 325 751 295 00016

RNA : W372000772

# REGLEMENT MARCHÉ DE NOËL 2019

Le Club Loisirs et Culture organise, avec le soutien de différents partenaires, « le Marché de Noël » d'Athée sur Cher.

L'organisation est assurée par la commission Vie associative du Club Loisirs et Culture.

### **Article 1 : Date et heures d'ouverture :**

Date : Le dimanche 9 décembre 2019

Horaire Exposant : 8h-19h

Ouverture Public : de 10h à 18h

Lieu : Salle des fêtes René Besse et square des anciens combattants d'Athée sur Cher

Chaque exposant s'engage et doit respecter les plages horaires obligatoires, étant admis que l'organisateur se réserve la possibilité de les modifier en fonction d'impératifs nouveaux ou des conditions climatiques.

Chaque exposant s'engage à être présent pendant toute la durée du Marché de Noël. Aucun fractionnement n'est autorisé.

**Aucun départ ne sera toléré avant les heures de fermetures 18h, les contrevenants s'exposant alors à un refus systématique d'une candidature ultérieure.**

### **Article 2 : Conditions d'admission**

Le « Marché de Noël » est ouvert aux professionnels commerçants, artisans immatriculés, aux associations dans un but non lucratif.

Pour réserver son inscription :

- Un bulletin d'inscription dûment renseigné, daté et signé
- Le paiement de l'emplacement

Pour valider l'inscription et l'emplacement, l'organisateur transmettra :

- Attestation sur l'honneur à renvoyé dûment renseigné, daté et signé avec acceptation du règlement.
- Demande de matériels : table, chaises, grilles, électricité
- Règlement du Marché de Noël 2019

Les exposants quelles qu'ils soient devront fournir tous documents attestant :

### **STATUTS :**

- Commerçant : n° RC ou RCS – joindre Kbis du Registre du commerce – carte de commerçant non sédentaire
- Artisan : attestation d'inscription au registre des Métiers
- Artiste libre : attestation d'inscription à la Maison des Artistes
- Agriculteur : photocopie certifiée conforme de la carte d'affiliation à la MSA
- Autres : justificatif : certificat URSSAF, formulaire INSEE bulletin de situation, Statuts



## CLUB LOISIRS ET CULTURE - VIE ASSOCIATIVE

Siège social : ✉ 3 Chemin des Dames

37270 ATHÉE SUR CHER

☎ 02.47.50.27.10 📧 [club-loisirs-culture-athee@orange.fr](mailto:club-loisirs-culture-athee@orange.fr)

Siret : 325 751 295 00016

RNA : W372000772

### ASSURANCE :

- Une attestation de police d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité (RC pour dommages causés à autrui à l'occasion de foires et dommages matériels directs subis par les biens – stands, produits... consécutif à incendie, tempête, dégâts des eaux, vol)

### Article 3 : Sélection et produits présentés

L'organisateur tient compte, pour effectuer sa sélection de critères qualitatifs liés aux objectifs et à l'image du Marché de Noël. L'organisateur s'efforcera de sélectionner un maximum d'articles liés à la période de Noël.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité ainsi que le nombre de participations de chaque exposant.

Les dossiers d'inscription complets seront étudiés selon leur ordre d'arrivée.

Le rejet d'une demande d'inscription ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

L'organisateur pourra prendre l'initiative de faire retirer de la vente les produits non conformes à l'image du Marché de Noël. En cas de vente, l'exposant sera exclu définitivement de la manifestation.

### Article 4 : Droit d'inscription

Le droit d'inscription est fixé par la commission Vie associative et validé par le conseil d'administration.

Exposant intérieur : 10€ par table

Exposant extérieur : 10€ par emplacement

### Article 5 : Paiement

**Le paiement se fait avec le bulletin d'inscription.**

Les bulletins d'inscription complets qui auront reçu un avis favorable seront considéré acquittée.

Les bulletins rejetés seront renvoyés avec le paiement.

Les chèques devront être à l'ordre du Club Loisirs et Culture.

Possibilité de payer en espèces contre remise d'un reçu au Club Loisirs et Culture

### Article 6 : Annulation

Par l'exposant :

En cas d'annulation 10 jours avant le Marché de Noël, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Sauf cas de force majeure ou évènement grave justifié, le règlement de l'emplacement sera remboursé.



## CLUB LOISIRS ET CULTURE - VIE ASSOCIATIVE

Siège social : ✉ 3 Chemin des Dames

37270 ATHÉE SUR CHER

☎ 02.47.50.27.10 📧 [club-loisirs-culture-athee@orange.fr](mailto:club-loisirs-culture-athee@orange.fr)

Siret : 325 751 295 00016

RNA : W372000772

Par l'organisateur :

Les frais d'inscription seront intégralement remboursés sans intérêts.

### **Article 7 : Matériels et installation**

L'organisateur mettra à disposition des exposants :

- En intérieur : un emplacement en fonction du nombre de table demandé dans la limite de 2 tables. Dimension des tables 2m15x0,69m
- A l'extérieur : d'un emplacement vide

Si l'exposant a besoin d'électricité, il devra en faire part à l'organisateur.

L'exposant ne doit utiliser que des appareillages conformes aux normes avec dispositifs de protection contre les surintensités.

L'utilisation d'appareils de chauffage électrique à l'extérieur est strictement interdite. Seuls des appareils de chauffage et de cuisson au GAZ seront acceptés.

En cas d'utilisation de matériel électrique, l'exposant se munira d'un moyen de lutte contre l'incendie à jour de son contrôle annuel.

Les rallonges et multiprises sont à la charge de l'exposant ainsi que l'aménagement de son emplacement.

Les marchandises devront être à l'intérieur de l'emplacement et ne devront pas gêner les sorties de secours ou voie d'évacuation.

L'organisateur détermine l'emplacement de l'exposant qui est modifiable d'année en année.

L'installation s'effectuera le dimanche 8 décembre de 8h à 10h.

Pendant la durée de la manifestation, la circulation et le stationnement des véhicules, remorques des exposants sont interdites sur le site.

### **Article 8 : Obligation des exposants**

Tout exposant est tenu :

- De se conformer aux lois et décrets en vigueur concernant le commerce et la réglementation particulière pour les produits mis en vente en matière d'hygiène, de sécurité et de salubrité mais aussi en matière d'affichage des prix qui est obligatoire.
- D'être en règle avec la réglementation sur les licences et vente à emporter. Les déclarations nécessaires sont à faire par les exposants auprès des administrations compétentes
- De souscrire une assurance garantissant l'ensemble des risques liés à son activité.
- De veiller à avoir un comportement ne nuisant pas la bonne tenue et l'ambiance de la manifestation.



## CLUB LOISIRS ET CULTURE - VIE ASSOCIATIVE

Siège social : ✉ 3 Chemin des Dames

37270 ATHÉE SUR CHER

☎ 02.47.50.27.10 📧 [club-loisirs-culture-athee@orange.fr](mailto:club-loisirs-culture-athee@orange.fr)

Siret : 325 751 295 00016

RNA : W372000772

### **Article 9 : Obligation et droits de l'organisateur**

L'organisateur a la possibilité, en cas de contrainte extérieures, de déplacer la manifestation vers un autre lieu.

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les risques divers qui ne relèvent pas de son fait (intempéries ou autres).

### **Article 10 : Règlement**

La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation de l'ensemble du présent règlement.

Tout exposant n'ayant pas respecté la procédure fixée ne pourra en aucun cas s'installer le jour de la manifestation

Règlement validé par la commission vie associative